

Publié le 18 septembre 2019

Les Epl immobilières constituent une alliance en faveur du développement des territoires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ELAN, les Epl immobilières jouent la carte des coopérations territoriales en se groupant au sein d'une société de coordination sous l'égide de leur Fédération.



Ancrées sur leurs territoires, les Entreprises publiques locales (Epl) immobilières sont engagées de longue date sur les sujets de l'immobilier, de l'habitat, de l'aménagement et de l'attractivité économique. Dotées d'une gouvernance publique qui associe des partenaires privés soucieux de l'intérêt général, les Epl sont avant tout des entreprises ancrées dans leurs territoires.

Mobilisées pour relever les défis de construire et gérer plus et mieux dans le respect des besoins différenciés des territoires, en matière de logement social et intermédiaire ou encore d'attractivité des centres-villes et centres anciens, une vingtaine d'Epl immobilières ont décidé de se saisir de la loi ELAN pour constituer un réseau national de proximité sous la forme d'une société de coordination. Fortes de la richesse de ce réseau aux compétences élargies, ces entreprises veulent renforcer, par la mutualisation, leur capacité de réponse aux projets territoriaux. Sous la forme coopérative, la société de coordination embrassera les compétences obligatoires et facultatives définies par la loi, dans le respect des gouvernances locales, tout en préservant souplesse et agilité et dans une démarche pragmatique et par étapes. Il s'agira d'y loger des compétences mutualisables en matière juridique ou encore d'ingénierie financière et d'accélérer le partage des savoir-faire.

Pour la présidente de la Commission logement de la Fédération des Epl, Frédérique CALANDRA, « les élus sont attachés à leurs outils car c'est bien la représentation démocratique du territoire dans la gouvernance des Epl qui garantit la prise en compte très précise des enjeux de ces territoires ». « Il faut faire attention à la diversité des situations et notamment à celle des territoires moins attractifs », ajoute encore la présidente de la Commission logement.

C'est cette implantation locale qui garantit la cohérence des projets territoriaux et les Epl souhaitent y ajouter la plus-value des coopérations territoriales en se groupant au sein d'une société de coordination. Avec ce réseau d'opérateurs locaux, la société de coordination sera un lieu privilégié pour mesurer le dynamisme des territoires.

Avec l'appui de leur Fédération, les Epl immobilières poursuivent leurs travaux en associant des partenaires de premier plan qui souhaitent accompagner le projet et les chantiers ne manquent pas. Les transitions écologique, numérique et démographique ont déjà été identifiées comme des axes majeurs parmi les nombreux défis à relever.

- **Rendez-vous est pris au [Congrès des Epl qui se tiendra du 8 au 10 octobre à Strasbourg](#).**

Les Entreprises publiques locales

Les Entreprises publiques locales regroupent 1 300 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. En 2018, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 milliards d'euros. Toutes les infos sur lesepl.fr

Par Benjamin GALLEPE